



Sommaire

Budget 2010

- p1 Des dépenses contrôlées
- p2 Le point sur la dette
- p2 Les jeunes agriculteurs
- p3 L'augmentation des impôts
- p3 Les subventions aux associations
- p3 Don à la commune
- p4 Le budget d'assainissement

Informations diverses

- p4 Délégués à la Copavo
- p5 Embauche au secrétariat

Travaux en cours

- p5 L'horloge
- p6 Les remparts
- p6 Le stade
- p6 Le cimetière

Informations pratiques

- p7 La règlementation de l'urbanisme
- p7 Informations Copavo
- p8 Les services publics
- p8 Les activités villadéennes

Des dépenses contrôlées

un budget difficile à faire

Chaque année, la commune doit dégager un peu plus de 80 000 € pour rembourser le capital et les intérêts de sa dette. Nous connaissons cette situation depuis le budget 2008 où la dette a été prise en compte pour la première fois dans son intégralité. Cet argent ne peut venir que d'une source : l'excédent du budget de fonctionnement. C'est cet excédent qui sert aussi à réaliser les dépenses d'investissement comme goudronner un chemin, changer une borne à incendie ou mettre à la norme l'électricité de l'école.

Bien sûr, les dépenses d'équipement sont subventionnées mais elles ne le sont jamais à 100 % (en moyenne 60 à 70%). Cela signifie que si nous voulons

Éditorial

Le conseil municipal a eu des décisions difficiles à prendre. Réunions, hypothèses et scénarios se sont multipliés pour arriver à une solution. Dans la préparation des budgets pour l'année 2010, il nous est vite apparu que nos échéances financières pesaient trop sur notre fonctionnement et ne nous laissaient aucune marge de manœuvre. Nous avons décidé une assez forte augmentation des impôts et des redevances d'assainissement. Ce bulletin d'information revient sur ces décisions pour les expliquer et les mettre en perspective.

Cette décision est en réalité inévitable. La commune s'est fortement équipée dans les dix dernières années et elle s'est en conséquence fortement endettée. Même si la station d'épuration, la Maison Garcia ou les logements communaux ont été fortement subventionnés, le solde des

charges pour la commune est là. Il y a bien un moment où il faut payer des investissements importants. D'autant plus que certaines réalisations ont augmenté de manière significative les charges de fonctionnement comme cela a été montré dans le précédent bulletin s'agissant de la salle polyvalente.

Malgré ces perspectives, nous avons inscrit dans nos dépenses une embauche à mi-temps au secrétariat. Nous avons beaucoup hésité mais le travail à faire est là et il ne peut pas toujours être accompli dans la situation actuelle.

Malgré tout, le pessimisme n'est pas de rigueur... Beaucoup de chantiers se poursuivent grâce à un fort investissement des élus et, souvent, l'aide d'habitants du village.

Yves Tardieu

goudronner un chemin, faire des travaux nécessaires dans tel ou tel bâtiment et que cela nous coûte 120 000 € nous devons en mettre 40 000 de notre poche. Bref, le compte est vite fait, pour payer la dette et faire les travaux de base, nous avons besoin de 120 000 € d'excédent chaque année. Nous ne les avons pas.

Nous avons donc « serrer » presque tous les postes du budget de fonctionnement pour réaliser le plus d'économies possibles : moins de papier, moins de petits travaux d'entretien, moins de subventions... Nous allons également réviser à la baisse certains contrats avec des organismes de contrôle de sécurité ou de gestion des logements.

L'essentiel des dépenses de fonctionnement est peu compressible et, comme pour tout un chacun, augmentent au fil du temps. Certaines économies sont également de fausses économies : on peut ne pas faire les dépenses de géomètre ou de notaire pour régulariser ou classer les chemins mais on se trouve ensuite dans des situations inextricables ou des chemins non entretenus. On peut ne pas curer les fossés, ne pas nettoyer les ponts, ne pas colmater les fuites dans les toits ou ne pas réparer le tout-à-l'égout mais les problèmes et les dépenses sont plus importants après. Nous avons en 2009 fait ces travaux d'entretien dont certains ont été délaissés dans le passé. Nous continuerons mais en ferons moins.

Malgré cela et malgré les intérêts d'emprunt, nous avons élaboré un budget pour l'année 2010 où les crédits de fonctionnement ouverts sont inférieurs à ceux de 2008 et 2009.

Parallèlement, nous avons dû également resserrer le budget d'investissement. Les opérations 2010 seront moins nombreuses et faites un peu à l'économie comme le cimetière ou la voirie. Certaines sont reportées.

Par mesure d'économie, nous n'avons embauché personne lors des congés au secrétariat en avril et avons

fonctionné avec seulement un mi-temps. Nous avons fait la même chose pendant l'absence d'Aimé Zammit consécutive à une opération. Nous avons supprimé le ramassage des encombrants et des cartons et le reste du temps c'est le maire qui a fait le travail. Chaque fois que vous l'avez vu au volant du véhicule municipal il n'était pas toujours en train de se promener.

Nous allons néanmoins être confronté à certaines difficultés. L'état des chemins, déjà préoccupant, s'est fortement dégradé avec le gel et la neige. Il nécessite à certains endroits

des travaux urgents et, dans certains cas, nous sommes à la merci de gros orages. Bref, nous ferons un peu avec les moyens du bord.

Nous tapons également à toutes les portes pour les subventions, avec le problème nouveau que les collectivités qui nous financent ont elle-mêmes des mesures restrictives à prendre, en pleine crise financière et économique et en pleine redéfinition des finances locales avec les réformes gouvernementales en cours.

Le point sur la dette

Au moment où nous augmentons les impôts fortement, il est peut-être nécessaire de réexpliquer notre situation financière. Les chiffres ci-dessous sont tirés de l'analyse financière que Mme Blas, perceptrice qui suit la commune, a proposée en 2008.

L'encours de la dette à la fin de l'année 2007 s'établit à 1 304 075 euros soit 2 518 euros/habitant, valeur nettement supérieure à la moyenne départementale (655 euros) et supérieure à la moyenne régionale (1 066 euros).

Le ratio encours de la dette/produits de fonctionnement (3,28) se situe au-dessus de la médiane des collectivités (0,56), c'est-à-dire la valeur qui sépare la population des communes de France en deux ensembles égaux et au-dessus du seuil de 10 % des communes les moins bien classées (1,44).

Cela signifie qu'il faudrait plus de trois ans de produits de fonctionnement pour rembourser la dette, ce qui est excessif. Ce ratio est supérieur aux moyennes départementale (0,82) et régionale (0,87).

Le ratio encours de la dette/capacité d'autofinancement qui permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de l'épargne dégagée en fonctionnement, s'établit à 24,35 en 2007. La commune se situe au-dessus des moyennes départementale (4,99) et régionale (4,59).

Cela signifie qu'il faudrait presque 25 ans de capacité d'autofinancement pour rembourser la dette de la commune.

Là aussi, la commune se situe largement au-dessus de la moyenne des collectivités (2,45) et le seuil des communes les moins bien classées de 9,78.

Ces chiffres signifient simplement que nous sommes quatre fois plus endettés que la moyenne et dans les 10 % des communes les plus endettées quelque soit le critère retenu.

La contrepartie de cette dette ce sont des équipements collectifs importants (la Maison Garcia, la station d'épuration) et les logements communaux. L'équipe actuelle hérite à la fois des équipements et de la nécessité de les financer. Ces équipements génèrent des ressources comme les loyers ou les locations de salle mais ces ressources sont insuffisantes en elle-même, surtout pour la salle polyvalente. Pour rembourser les emprunts, il n'y a pas des milliers de solutions et l'augmentation des impôts est la principale. Finalement, si l'on juge que ces équipements sont utiles, on doit bien admettre qu'il est normal de les payer.

Au début de cette année 2010, les échéances sont les suivantes :

- remboursement d'un emprunt à court terme pour un montant de

240 000 € avant le 1er avril 2011

- annuité d'environ 81 000 € (intérêts et capital) sur le budget de la commune

- annuité d'environ 40 000 € (intérêts et capital) sur le budget de l'assainissement.

Cette situation fait également que la capacité d'endettement de la commune est faible. Le nouveau conseil n'a pas emprunté et ne pourra le faire qu'exceptionnellement.

Jeunes agriculteurs exonération

Le conseil a renouvelé la délibération exonérant les jeunes agriculteurs de taxe sur le foncier non bâti.

Cette exonération s'applique sur les parcelles exploitées, pendant cinq ans à compter de l'installation.

Ce dégrèvement est de 50 % du montant de la taxe et il est à la charge de la commune.



L'augmentation des impôts

une décision difficile mais inévitable

Pour rembourser les emprunts et continuer à réaliser 120 000 € par an de dépenses d'équipement, la commune a besoin de dégager 120 000 € de ressources. Elle en a déjà une partie par ces excédents de fonctionnement si rien ne change. Elle en a encore un peu plus en « tirant » sur certaines dépenses et en améliorant certaines recettes. Il lui reste ensuite à trouver 50 000 à 60 000 €. Pour y arriver, il faudrait augmenter les impôts de 23 à 29 % selon les hypothèses choisies. Comme il est difficile de ne réparer aucun chemin, d'échapper aux mises à la norme de certains équipements et difficile aussi de ne rien faire du tout, le conseil s'est engagé dans cette voie.

Nous avons décidé d'augmenter de 10 % le taux des trois taxes dès cette année. Cette décision a été difficile à prendre bien sûr mais elle est inévitable. Elle est rendue « acceptable » si on se compare. Les taux à Villedieu sont plus bas que la moyenne et au fond, lorsque l'on est beaucoup plus endetté et nettement moins imposé que les autres, il est naturel que l'on ait des problèmes financiers.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de nos taux et les compare aux moyennes départementale et nationale :

	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Moy. dép.	Moy. nat.
Taxe d'habitation	7,80 %	7,97 %	8,15 %	8,97 %	14,97 %	14,40 %
Taxe foncière bâti	13,18 %	13,47 %	13,77 %	15,15 %	21,73 %	21,73 %
Taxe foncière non bâti	40,81 %	41,73 %	42,64 %	46,90 %	47,50 %	51,83 %

Il s'avère également que sur les 151 communes du Vaucluse, Villedieu est 73^e pour le foncier non bâti, 54^e pour la taxe d'habitation et 73^e pour le foncier (les chiffres de toutes les collectivités sont disponibles, pour 2008, sur le site du ministère des Finances).

Les subventions aux associations

une diminution globale

Subventions allouées pour 2010	
Amicale laïque	800 €
Association paroissiale	200 €
C.A.T.M.	200 €
Club des Aînés	200 €
Comité des fêtes	4 500 €
Coopérative scolaire	915 €
Skate park	400 €
Société de chasse	200 €
Société de lecture	400 €
Association d'entraide	615 €
U.S.C.V.	300 €
M.F.R. de Richerenches	50 €
Après les vendanges	300 €
Confrérie Saint-Vincent	200 €
Jeunes agriculteurs du canton	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	70 €
Secours populaire	70 €

Le conseil municipal a décidé de diminuer par souci d'économies, sauf exception, les subventions. Les associations qui ont depuis plusieurs années la subvention de base de 260 € auront cette année 200 €. Les subventions de l'Amicale (- 200), de l'U.S.C.V. (- 50), du Skate (-100) et du Comité des fêtes (- 1 500) ont aussi diminué.

Le conseil municipal a choisi d'augmenter une subvention, celle de la Société de lecture. Cette association a peu de ressource (elle organise un loto qui mériterait d'avoir plus de succès) et peu de réserves financières, contrairement à d'autres. Elle est de plus en plus active. Elle assure des permanences le jeudi matin (pour La Ramade) ; le jeudi après midi, le vendredi après midi (pour l'école) et le dimanche matin. Le travail des bénévoles est au service de tous, et particulièrement des enfants.

Quatre associations n'ont pas de subvention : le Tennis club qui n'en demande pas compte tenu de ses réserves et qui finance le projet des jeunes au stade à hauteur de 2 000 € ; l'Échiquier géant qui n'a pas de dépenses particulières ; les Ringards dont le projet est par ailleurs financé en partie par la commune ; La Gazette qui ne demande pas de subvention annuelle mais qui souhaite pouvoir solliciter, si elle avait un besoin exceptionnel, le conseil municipal à ce moment-là.

Don à la mairie

Jacques Bertrand était mécanicien dans l'aviation et bricoleur dans le civil. Il fabriquait beaucoup de choses et en inventait certaines. La Gazette dans le passé, ou à l'occasion de son décès, en a fait état à plusieurs reprises.

Ces héritiers, nièce et petits enfants, ont offert à la commune son outillage : chalumeau, poste à souder, etc.

La municipalité est très sensible à ce geste et les en remercie très chaleureusement.



Le budget de l'assainissement

un enjeu important

Ce budget est aussi difficile à équilibrer que le budget de la commune. Nous avons une station et un réseau ancien qui ne coûtaient presque rien. Nous avons créé une station neuve et allongé notre réseau. La commune n'avait constitué aucune réserve financière auparavant, ce qui aurait été possible en anticipant la hausse des taxes d'assainissement. Le budget de l'assainissement est indépendant de celui de la commune et il fonctionne un peu différemment. Il doit être équilibré par ses propres ressources.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, il y a l'entretien courant de la station et des réseaux.

Il y a surtout les intérêts d'emprunt et l'amortissement des installations. Cet amortissement obligatoire a été mis en place au budget 2010. La station et le nouveau réseau sont amortis sur 30 ans.

Le total des dépenses prévisionnelles est de 52 988 €.

Face à ces dépenses, les recettes sont de deux natures : les redevances d'assainissement fixées par la commune et l'amortissement des subventions perçues. En 2009, ces redevances ont rapporté 20 732 €.

Délégués à la Copavo

un nouveau délégué et un nouveau suppléant

Valéry Barbato était délégué communal représentant de la commune à la Copavo. Il était également responsable des services techniques et à ce titre suivait les travaux de la commune et le travail des employés. Il a changé d'emploi depuis quelques mois ce qui le rend indisponible pour assumer ces responsabilités.

Il est remplacé par Guillaume Portugues qui devient délégué communal et qui s'occupait déjà beaucoup des travaux et des employés. Pierre Arnaud devient délégué suppléant.

Pour équilibrer le budget, nous avons augmenté fortement les redevances votées en 2008 : la redevance d'abonnement passe de 56 à 84 euros, payable en deux fois et la redevance au m³ passe de 40 à 60 centimes. Nous avons également réduit les dépenses d'entretien courant à leur minimum or, nous n'en maîtrisons qu'une partie. Le réseau ancien se bouche régulièrement et Gilles Eysseric n'arrive pas toujours, par exemple, à déboucher tout seul.

Le budget d'investissement laissait apparaître à la fin 2009 un fort excédent. Celui-ci était trompeur. Nous avons touché désormais toutes les subventions mais nous avons devant nous un emprunt de 240 000 € à court terme à rembourser.

Nous ne sommes pas certains que cette augmentation sera suffisante. Nous ferons le point l'année prochaine lorsque nous serons dans un fonctionnement standard.

Pour avoir un ordre d'idée des sommes en jeu, en 2009, les redevances ont rapporté à la commune 20 732 € pour 288 abonnés ce qui représente une moyenne de 72 € par abonné et par an.

Valéry Barbato percevait une indemnité de 102 € par mois. Elle est transférée à Guillaume Portugues.

Les délégués de la commune à la Copavo et les commissions auxquelles ils participent sont désormais :

Yves Tardieu, président de la commission *communication et tice*, membre des commissions *aménagement de l'espace, évaluation des charges et petite enfance*.

Philippe de Moustier, membre des commissions *finances et vie économique*.

Guillaume Portugues, membre des

L'augmentation devrait faire passer les recettes à 33 000 € pour une moyenne de 108 € par abonné et par an.

Ces chiffres sont à la fois importants et pas si élevés que cela : c'est beaucoup moins que l'abonnement à un téléphone portable mais aussi relativement peu par rapport aux charges que la mise à la norme des fosses septiques va coûter aux personnes qui ne peuvent se raccorder à l'égout.

De ce point de vue d'ailleurs, la loi qui interdit au budget de la commune de supporter les dépenses d'assainissement collectif (comme c'était le cas auparavant) se justifie pleinement. À noter néanmoins que pour éponger le déficit passé nous avons prévu d'abonder le budget assainissement par un transfert du compte de la commune.

Par ailleurs, la commune a institué une taxe de raccordement au réseau. Cette taxe existe dans toutes les communes voisines mais n'existait pas à Villedieu. Elle est de 900 € au moment où une maison est raccordée au réseau.

commissions *environnement et électrification rurale*.

Les délégués suppléants de la commune à la Copavo et les commissions auxquelles ils participent sont désormais :

Pierre Arnaud, membre de la commission des *services urbains*.

Majo Raffin, membre du *conseil d'exploitation de l'office de tourisme*.

Olivier Sac, membre de la commission *culture*.

Embauche au secrétariat

un mi-temps grâce à un partage avec la Copavo

Entre 2001 et 2005, la commune avait une secrétaire à temps plein et une autre à mi-temps. Lorsque Nadine Bernard est partie, elle n'a pas été remplacée.

Depuis plus d'un an et demi, le fonctionnement du secrétariat est compliqué du fait de l'absence de Gisèle Manent.

Nous avons eu la chance que Gisèle continue de nous aider ponctuellement, que la Copavo (et donc les maires des autres communes privées de ses services car son rôle est de tourner dans toutes les communes pour remplacer les secrétaires absentes) nous « prête » pour cette longue période Caroline Delsenne et que cette dernière soit volontaire et efficace. Nous pouvons remer-

cialiser les unes et les autres.

Malgré tout, nous devons constater que certains dossiers sont mal suivis (et c'était le cas avant également car certains d'entre eux courent depuis de nombreuses années). Les élus, principalement le maire et Sandrine Blanc, assument de nombreuses tâches de secrétariat pour compenser (courrier, rangement, comptes-rendus, convocations, etc.). La question de l'embauche de Caroline Delsenne s'est donc posée.

L'étude de cette embauche a duré longtemps à cause des contraintes financières et de l'hésitation de nombreux élus devant cette dépense nouvelle pour des tâches qu'il était nécessaire d'expli-

quer. Après de multiples discussions, la décision d'embaucher a été prise au conseil municipal du 29 avril par treize voix contre deux.

Une des difficultés était que l'embauche ne pouvait pas se faire à plein temps. La Copavo a accepté que nous l'embauchions et que nous la mettions à sa disposition 15 h par semaine pour assurer les remplacements dans les autres communes. Cette solution n'allait pas de soi et la Copavo nous aide sur ce dossier par cette décision.

Caroline Delsenne sera à Villedieu le vendredi toute la journée et son emploi du temps des autres jours sera variable.

Avec cette embauche

nous pourrons gérer mieux toute sorte de dossiers, assurer la gestion des salles dans de bonnes conditions, gérer les logements communaux en économisant les services de l'organisme qui le fait actuellement, ouvrir un peu plus le secrétariat au public, actualiser le site internet...

Le coût de cette embauche est partiellement compensé par l'aide que nous commençons à avoir pour aider Gilles Eysseric, par le non-remplacement de Michel Muller et, bien sûr, par les remboursements de la Copavo.

Dans l'immédiat toutefois il n'y a rien de changé. Gisèle Manent est toujours à mi-temps et Caroline Delsenne également.

L'horloge

modernité ou patrimoine ?

L'horloge du beffroi est en panne depuis novembre 2007. Un premier diagnostic montrait qu'une pièce usée devait être changée ce qui avait été fait en 2008.

Tout le monde se souvient du réglage assez long de l'horloge qui s'en est suivi et des errements de la cloche qui sonnait de manière désordonnée et aléatoire. Maxime Roux a passé beaucoup de temps à ce réglage qui a fonctionné quelque temps.

Avec beaucoup de patience et de minutie, il était sûrement possible de faire tourner la chose d'aplomb encore un moment, à base de « bouts de chambre à air et d'élastiques » selon

Maxime. Lui ne peut plus le faire et pour plein de raisons il n'est guère possible que les employés le fassent.

La commune a été démarchée par l'entreprise qui a électrifié l'horloge de Buisson. Nous lui avons fait faire un devis. En gros, l'idée était de déposer le mécanisme actuel, de le remplacer par un moteur électrique et un boîtier électronique de régulation (mise à l'heure automatique, réglage des sonneries, etc.).

Cette solution n'a pas plu à tous les conseillers. Certains préféraient une restauration, arguant de la fragilité de l'électronique et du caractère patrimonial du

mécanisme (qui date de la fin du XIX^e siècle). Un réparateur d'horloge de ce type a été trouvé à Entraigues (il a même un musée de l'horloge). Un devis a été demandé. Son montant est à peu près équivalent au devis électrique.

Ainsi, les considérations financières ont été neutres et le conseil a dû finalement trancher entre la modernité (électricité, électronique, fonctionnement automatique, horloge à l'heure...) et le patrimoine (mécanique, restauration, remontage manuel...). Par 13 voix contre une et une abstention, le conseil a choisi la restauration de l'ancien.

Jean Marie Dusuzeau, promoteur de cette solution, suit le dossier. L'horloge a été démontée début mai et est partie à l'atelier. Elle devrait être remontée début juin.

Le coût de cette réparation est de 3 150 € TTC.



Les remparts

chantier d'insertion et de rénovation

Les travaux de réparation des remparts ont commencé le 25 avril. À l'origine, nous avons engagé un dialogue avec l'entreprise d'insertion « Acare environnement » qui intervient dans de nombreux endroits et en particulier à Vaison. Cette entreprise travaille à la réfection de calades à la haute ville, à la réfection du mur du Bon Ange (chemin qui longe les fouilles en descendant à la cathédrale) et a fait le mur le long de la route à la chapelle Saint Quenin. Nous pensions qu'il était intéressant de faire travailler une entreprise dont le

but est de favoriser l'insertion dans le travail de personnes en difficulté et que cela nous permettrait d'entretenir des éléments patrimoniaux pour un coût raisonnable.

Après diverses négociations, en particulier avec d'autres villages qui avaient la même idée, comme Faucon ou Séguret, un « chantier annuel » a été créé avec Vaison et ces villages pour faire travailler cette entreprise.

Les personnes qui travaillent ont des contrats d'insertion qui ont pour but de les réinsérer dans la vie active. Ces contrats sont à mi-temps et les personnes font l'objet d'un suivi personnalisé. Elles ne sont pas nécessairement (et même pas souvent) du métier.

Le chantier doit durer cinq ou six semaines. La commune paye une partie de la main d'oeuvre, les matériaux (chaux et sable) et nourri les personnes quatre midis par semaine.

À l'usage, il s'avère que ces travaux étaient nécessaires. Nous étions alertés par les riverains pour quelques chutes de pierre. En réalité tout le haut du rempart était en voie de désagrégation par la végétation et les intempéries. De nombreuses pierres étaient désolidarisées et par endroits ce sont des plaques entières qui sont tombées au premier coup de massette.

Bénéfice secondaire pour les riverains, les nids à pigeons sont partiellement bouchés de manière à les empêcher de nicher.

Le stade

un projet des Ringards aidé par la commune

Les jeunes de Villedieu à travers la commission municipale des jeunes puis Les Ringards souhaitent installer au stade des modules pour les plus petits. Leur idée était de permettre à tout le monde de venir en famille et de ne pas réserver le skate aux adolescents, pré-adolescents et postadolescents. Ils ont travaillé à un projet et cherché des financements. Ils ont obtenu une subvention de la région et une subvention du département. Ils ont investi dedans le bénéfice des Olympiades 2009. Le club de tennis a de son côté donné 2 000 €.

Jérémy Dieu, vice-président de l'association, est venu présenter le projet et son plan de financement devant le conseil municipal pour solliciter l'autorisation d'installer les modules et demander une aide financière. Le projet a été un peu réduit pour tenir compte des limites financières de la commune.

Il a été approuvé par le conseil (unanimité, une abstention) le 31 mars et les travaux ont commencé le 2 mai. Le temps de ce début mai n'a pas permis l'installation de tous les modules dans la semaine. Le chantier était encore ouvert pour les deuxièmes Olympiades. Il n'a pu être terminé que le 10 mai.

Coût de l'installation	12 970 €
Plan de financement	
Les Ringards	1 000 €
Conseil régional	2 000 €
Conseil général	3 100 €
Tennis club	2 000 €
Commune	4 870 €



Le cimetière

finir l'agrandissement

Les travaux au cimetière ont commencé. Ils vont coûter cher car nous devons drainer la partie basse, dallier ou goudronner les allées, installer un columbarium, traiter et aménager le grand talus qui sépare les deux parties et agrandir la partie haute pour avoir un passage pour les engins et une entrée convenable lors des enterrements.

Les devis que nous avons pour ces travaux nous amènent à une somme très élevée de 62 000 € HT. Nous avons donc fait le choix de minimiser ce coût en faisant le maximum de

travaux en régie, c'est-à-dire par nos employés, avec l'aide des élus lorsque c'est nécessaire.

Le nouveau mur d'enceinte a été commencé par Gilles et Aimé. Ils ont été interrompus pendant la durée du congé maladie d'Aimé mais ils vont reprendre. Il faudra ensuite poser le nouveau portail que nous avons fait réaliser par le CFA d'Avignon à un moindre coût. L'agrandissement du haut pourra alors se concrétiser en nivelant le terrain, en traçant les allées et en faisant le plan des concessions à vendre.

La réglementation de l'urbanisme

l'essentiel des règles à connaître

Depuis la réforme de l'urbanisme du 1^{er} octobre 2007, tous les travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme. Selon leur nature il peut s'agir d'une déclaration préalable, remplaçant la déclaration de travaux exemptés de permis de construire, ou bien d'un permis de construire ou d'aménager. Les dossiers sont instruits par le pôle droit des sols de la direction départementale des territoires de Carpentras.

La déclaration préalable

La déclaration préalable concerne :

- les constructions de moins de 20 m²,
- les piscines, les abris de jardin (même en bois),
- toutes les modifications d'ouvertures,
- les vérandas,
- les terrasses,
- les changements de destination (ex. : transformation d'un garage en pièce à vivre),
- les ravalements de façade,
- les réfections de toiture,
- la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques,
- les clôtures, les divisions de parcelles, etc.

Le délai d'instruction est d'un mois après le dépôt du dossier complet en mairie, soit trois exemplaires de la demande accompagnés des pièces justi-

ficatives, en nombre suffisant, inscrites sur le bordereau des pièces à joindre. Le délai peut être prorogé dans le cas d'une demande de pièces complémentaires. Dans ce cas, le pétitionnaire reçoit cette demande par courrier recommandé, il dispose de trois mois pour fournir les documents demandés et le délai d'instruction repart du jour où l'administration est en possession des dits documents.

Le permis de construire

Le permis de construire ou d'aménager concerne les constructions de plus de 20 m² qu'il s'agisse d'une habitation ou non, la création de lotissement (est considéré comme lotissement toute division de parcelle créant plus de deux lots).

Pour tous projets dépassant 170 m² de surface hors d'œuvre nette (SHON) le recours à un architecte est obligatoire.

Le délai d'instruction est de deux mois après le dépôt du dossier complet en mairie, soit cinq exemplaires de la demande accompagnés des pièces justificatives, en nombre suffisant, inscrites sur le bordereau des pièces à joindre. Le pétitionnaire reçoit cette demande par courrier recommandée, il dispose de trois mois pour fournir les documents demandés et le délai d'instruction

repart du jour où l'administration est en possession des dits documents.

Après le permis

Une fois l'arrêté de décision notifié au pétitionnaire et affiché par ce dernier sur le terrain et par la mairie dans ses locaux, les tiers ont deux mois pour former un recours.

Lorsque les travaux commencent, le pétitionnaire doit déposer en mairie une déclaration d'ouverture de chantier (DOC) en trois exemplaires et lorsque ceux-ci sont terminés il doit déposer en mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) en trois exemplaires. Le certificat de conformité n'existe plus depuis la réforme de 2007, c'est cette DAACT qui fait foi.

Les formulaires sont disponibles en mairie. On peut les télécharger et les remplir en ligne sur le site <http://www2.equipement.gouv.fr/formulaires/formdomaines.htm>

Pour toute installation d'échafaudage ou travaux nécessitant l'emprise sur le domaine public, le pétitionnaire doit demander en mairie, au moins un mois avant le début des travaux, une autorisation de voirie.

Informations Copavo

Séjour vacances pour les seniors

Le Centre communal d'action sociale de Vaison et le Club de l'Amitié proposent aux seniors, du 4 au 11 septembre, un séjour vacances 8 jours et 7 nuits en pension complète à la résidence l'Ensoleihade à la Grande Motte pour savourer les joies de la plage.

De nombreuses animations sont au programme : promenade en mer le long de la côte ; fête camarguaise avec visite en calèche d'une manade, démonstration du travail des gardians et paëlla sur place ; découverte de la Grande-Motte en petit train ; initiation à l'artisanat local ; farniente sur la plage, gym douce

et relaxation, après-midi dansant ou tournoi de pétanque, soirées dîners animées.

Tarifs : de 260 € à 440 € en fonction des revenus.

Renseignements complémentaires et inscriptions au CCAS de Vaison : 04 90 36 50 08

Club jeune

Le programme des stages d'été multisports est disponible en mairie. Beaucoup d'activités sont proposées dans les différents villages pour les huit à quinze ans selon les activités.

Collecte des pesticides

La collecte des pesticides organisée par la Copavo dans le cadre de la « semaine sans pesticide » qui se déroulait dans toute la France a eu lieu à Villedieu le 25 mars.

La collecte de Villedieu a été une des plus fructueuses, que ce soit en quantité collectée ou en nombre de participants.

La commission environnement de la Copavo envisage de reconduire l'opération et, peut-être de faire la même chose pour les peintures.

Services publics

Horaires de la mairie : la mairie est ouverte au public les mardis, mercredis et jeudis de 13 h à 18 h et le vendredi de 13 h à 17 h. Elle répond au téléphone (04 90 28 92 50) pendant ses horaires d'ouverture au public, mais aussi le matin, de 8 h à 12 h (sauf le jeudi jusqu'à nouvel ordre).

Permanences des élus :

Le maire : le vendredi de 14 h à 16 h.
Le premier adjoint : le mardi de 14 h à 15 h.
La commission urbanisme : un vendredi sur deux.
La commission urbanisme reçoit de manière systématique les personnes qui déposent un permis.

Déchetterie intercommunale : la déchetterie intercommunale, à Vaison, est ouverte, du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Téléphone : 06 07 98 23 32.

Décharge à gravats : la décharge à gravats du « Rastelet » est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le samedi de 8 h à 12 h.
Téléphone : 04 90 28 95 08.

Ramassage des encombrants : les encombrants sont ramassés par les employés municipaux le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois. Il faut s'inscrire en mairie à l'avance, en appelant le 04 90 28 92 50.

Poubelles : les bacs à ordures ménagères sont ramassés le lundi et le vendredi. Les bacs jaunes (emballages) sont ramassés le mardi (le mercredi à partir du 15 septembre). Les bacs bleus (papiers) sont ramassés un jeudi sur deux.

Infirmiers et infirmières

Christelle Lucciani, 04 90 46 98 65.
Benoit Renaud et Alexandra Chevalier, 06 32 91 74 71

La Poste

Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 16 h.
Le courrier est désormais relevé vers 12 h.

Taxi villadéen

Alexandre Pouly, 06 82 93 68 42.

Transports en commun

Vaison - Orange par Villedieu à 6 h 50, du lundi au vendredi.
Orange - Vaison par Villedieu à 13 h le mercredi, à 17 h 55 les lundis, mardi, jeudi et vendredi

Malaucène - Valréas par Villedieu puis Buisson à 7 h 20 du lundi au vendredi

Valréas - Malaucène par Buisson à Villedieu à 13 h 20 le mercredi, à 17 h 40 le vendredi et à 18 h 40 du lundi au jeudi

Vaison - Carpentras par Villedieu à 6 h 50 du lundi au samedi.
Carpentras - Vaison par Villedieu à 18 h 15 et à 17 h 55 lundi, mardi, jeudi, vendredi et à 13 h 15 le mercredi et le samedi

Vaison - Buisson par Villedieu à 12 h 20 et 17 h 20
Buisson - Vaison par Villedieu à 9 h 20 le mardi, à 13 h 35 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

Vaison - Villedieu avec le bus du collège à 16 h 30 et 17 h 20
Villedieu - Vaison avec le bus du collège à 7 h 30 et 8 h 30

Activités villadéennes

Cours de yoga, le lundi de 10 h à 12 h, par l'association Arc en ciel, Mlle Nicole Bosse-Rocchi, 04 75 28 74 34

Cours de « gym douce », le jeudi de 12 h 15 à 14 h, par l'association Les pieds en l'air, Mme Valérie Seyvet, 04 90 46 13 95

Les jeudis après-midi des Aînés, de 14 h à 17 h, à la salle des associations.

Cours d'informatique, le jeudi de 17 h 30 à 19 h à la salle des associations par la Copavo.

Cours de gymnastique, le vendredi de 9 h à 10 h à la salle des associations, par La Gazette, Mme Sylvie Vlaminck, 04 90 46 94 99

Cours de danse, le vendredi de 18 h à 19 h pour les enfants et à 19 h 30 pour les adultes, à la salle Pierre Bertrand, par La Gazette, Marie Salido, 04 90 28 18 45

Cours de conversation en anglais, le lundi à 19 h à la salle des associations, par La Gazette, Mme Bernadette Croon, 06 61 76 15 26

Les échecs, le vendredi à 18 h à la mairie pour les enfants, et le soir au bar pour les parties adultes.

Ouverture de la bibliothèque Mauric au public
Le jeudi de 14 h à 15 h.
Le dimanche de 10 h 30 à 11 h 30.
Le vendredi après midi est réservé à l'école et le jeudi matin à La Ramade.

Règlementation concernant les feux

Du 1^{er} mars au 15 avril, puis du 1^{er} juin au 15 octobre, les feux végétaux sont interdits à l'intérieur et à moins de 200 mètres d'un espace boisé (bois, forêt, plantations, reboisement, landes, maquis, garrigues). L'emploi du feu est interdit toute l'année et en tous lieux, par vent fort supérieur à 40 km/h. Si un feu vient à se déclarer, il convient d'appeler les sapeurs pompiers en téléphonant au 112 ou au 18 avant qu'il ne puisse se développer (un feu de 5 m² ne peut plus être éteint par un simple tuyau d'arrosage). La prévention des feux de forêts est l'affaire de tous.

Information et demandes de dérogation :
www.vaucluse.pref.gouv.fr rubrique défense et sécurité puis sécurité civile puis emploi du feu.

Guide des festivités



Comme l'année dernière, la commune a édité un dépliant pour annoncer les festivités de la saison.

Tous les hébergeurs du village ont pour leurs hôtes et on le trouve dans les commerces de Villedieu, à la mairie et à l'office de tourisme.

Il est également distribué à tous les habitants du village.